



Association  
Les Îles du Ponant

# Procès-verbal Conseil d'Administration

**OUESSANT**

**28 mai 2015**

Chausey  
Bréhat  
Batz  
Ouessant  
Molène  
Sein  
Glénan  
Groix  
Belle-Île  
Houat  
Hoëdic  
Arz  
Ile aux Moines  
Yeu  
Aix

**Dest.** : Mmes et MM. les Administrateurs de l'A.I.P.

**Copie pour information** :

MM. les Sous-Préfets de Lorient et Brest,  
Mmes M. DANION, C. GOICHON, Conseillères Régionales, M. S. HAMARD, M. T. de  
ROCHEFORT, Mme S. WARIN - DIRAM – Région Bretagne

*Vivons nos îles*

- **Date de convocation** : 20 avril 2015
  
- **Sont Présents**
  - . Mmes/MM. les Maires de : BREHAT, Patrick HUET  
OUESSANT, Denis PALLUEL  
MOLENE, Daniel MASSON  
SEIN, Dominique SALVERT  
GROIX, Dominique YVON  
LE PALAIS, Frédéric LE GARS  
SAUZON, Norbert NAUDIN  
LOCMARIA, Véronique BERTHO  
BANGOR, Annaïck HUCHET  
MOINES, Philippe LE BERIGOT  
ARZ, Marie-Hélène STEPHANY  
AIX, Alain BURNET
  - . Mme l'Adjointe au Maire de YEU, Sylvie GROC
  - . Mmes/MM. les représentants de BATZ, Olivier MAILLET  
OUESSANT, Thierry ROLLAND  
GROIX, Marie-Françoise ROGER  
HOUAT, Caroline LE GURUN  
HOEDIC, Marie-Madeleine BLANCHET  
AIX, Yves MAYOT
  - . M. le Conseiller départemental de Yeu, Bruno NOURY
  
- **Ont donné pouvoir** :
  - . Mme BAUDRY, Maire de Granville
  - . M. BOUCHET, Président du GASPE
  
- **Sont également présents** :
  - . Monique DANION, Conseillère régionale de Bretagne, référente Iles du Ponant
  - . Stéphanie WARIN, Référente territoriale – Région Bretagne
  - . Denis BREDIN, Emilie GAUTER, Armelle HOUZE, AIP, Saïd BOUKOBAË, stagiaire
  
- **Se sont excusés** :
  - . Mme Dominique BAUDRY, Maire de Granville et Mme Florence LEQUIN, représentante,
  - . M. Guy CABIOCH, Maire de Batz,
  - . M. Roger LE GOFF, Maire de Fouesnant les Glénan et Mme Laure CARAMARO, représentante,
  - . Mme Andrée VIELVOYE, maire de Houat,
  - . M. Jean-Luc CHIFFOLEAU, Maire d'Hoëdic,
  - . M. Eric TARAUD, Vice-Président CRPMEM Pays de la Loire,
  - . M. Gérard BOUCHET, Président du GASPE
  - . Mme Anne LE MASSON, Représentante des OTSI
  
- ➔ 18 *membres du Conseil d'Administration présents ou représentés*

Denis PALLUEL, Maire d'Ouessant et Président de l'Association, accueille les administrateurs et précise le programme de ces 2 journées sur Ouessant :

- La réunion du Conseil d'Administration de 18 h 15 à 20 h ce jour,
- Le vendredi 29/05, matin, présentation par l'Etat et la Région des modalités de mise en œuvre du projet de Contrat de partenariat, et notamment de la démarche de questionnements pour des projets durables, après-midi : visites de la Société Algues et mer, du site de raccordement du câble électrique à l'hydrolienne bientôt en service, des travaux de restauration et de confortement d'une digue de protection et de défense contre la mer.

Il propose ensuite d'aborder l'ordre du jour du Conseil d'Administration :

## **I - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2015**

- ✓ *Il est adopté à l'unanimité sans observation particulière.*

## **II - Contrat de Partenariat Etat-Région-AIP 2015-2020** (cf note dossier)

### **2-1 Conférence des îles du 10/07/2015 et signature**

Le projet de Contrat de partenariat a été présenté au CESER et validé par l'Etat et la Région. Sa signature, initialement prévue le 29 mai, a été reportée au 10 juillet à Ouessant et sera l'occasion d'y associer l'ensemble des acteurs et partenaires (ARS, CEL, ADEME, ...) travaillant pour les îles.

Le Président en rappelle les priorités. Au niveau du programme de soutien aux entrepreneurs (point 2.3 du Contrat), il précise qu'il s'agit de la traduction directe des programmes ID'ILES 1 et 2 et en profite pour présenter Saïd BOUKOBAË, recruté par l'Association pour un stage de 6 mois sur la valorisation des productions insulaires et la pré-figuration d'un Comptoir des îles. Son stage est financé par une aide obtenue dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénateur Michel LE SCOUARNEC.

### **2-2 Organisation et composition du 1er comité de programmation**

Le Président liste les membres de ce Comité, tel que préconisé dans le Contrat de partenariat. Les échanges aboutissent aux décisions suivantes :

- ✓ *Le représentant de la commune désigné par le conseil municipal est le Maire de la commune et son suppléant, déjà désignés par délibération en tant qu'administrateurs de l'Association,*
- ✓ *Les représentants des établissements publics de l'Etat sont ceux de l'ARS, de l'ADEME, du Conservatoire du Littoral, etc... qui seront directement concernés par tel ou tel dossier.*
- ✓ *Les représentants de la Société civile ont été préconisés par le CESER et la Région puisque l'Association bénéficie d'une aide de 25 K€/an, comme celle accordée aux Comités de Développement des Pays. Chaque île bretonne est invitée à proposer, dans les meilleurs délais, une ou deux personnes ressources de son île, particulièrement investies dans tel ou tel domaine. Le Conseil d'Administration délègue au Bureau le soin d'arrêter la liste des personnes proposées et de la soumettre à l'Etat et à la Région, pour validation..*
- ✓ *La date du 9 juillet, veille de la Conférence des îles, va être proposée à l'Etat et à la Région pour une première réunion de ce Comité qui pourra examiner les projets devant démarrer rapidement. Au préalable, une fiche synthétique sera à compléter pour chacun d'eux sur une plateforme informatique régionale dédiée, en lien avec l'AIP.*

### **III - Point sur les autres partenariats** (cf note dossier)

Au-delà du Contrat de partenariat avec l'Etat et la Région Bretagne pour les îles bretonnes, il a été proposé de formaliser les engagements pour les îles des autres collectivités territoriales (autres régions et départements ayant une île sur leur territoire) et de certains organismes publics ou institutions. Ces engagements de partenariat feront l'objet d'une signature lors de la Conférence des îles. Denis BREDIN fait le point sur les démarches entreprises à partir de la note figurant au dossier pour :

. Les **Régions-Départements**.

. L'**Établissement Public Foncier de Bretagne** : la convention sera renouvelée. Alain BURNET précise que l'île d'Aix a également une convention avec l'établissement public foncier de Charente-Maritime.

. L'**Agence de l'Eau Loire-Bretagne** : le diagnostic est engagé. Le programme d'investissements suivra avec une action sur les citernes prévue pour l'ensemble des îles. L'Agence accompagnera également les projets de restauration de zones humides en lien avec le Conservatoire du Littoral.

. L'**Agence Régionale de Santé** : un plan local de santé (Belle-Ile en possède déjà un) est prévu.

✓ *A solliciter l'ARS Poitou-Charente: elle s'est déjà rapprochée de l'ARS Bretagne pour l'installation d'un médecin sur l'île d'Aix mais reste en projet l'installation d'un infirmier.*

. Le **Conservatoire du Littoral** : une enveloppe de 100 K€/an de 2014 à 2020 est prévue sur des projets.

. L'**ADEME**

. L'**Université de Bretagne Occidentale (UBO)**.

✓ *Autre institution à solliciter : l'Etat via le SGAR en Poitou-Charente : le CPER vient d'être signé et deux volets, « littoral » et « Grand Site », y sont inclus.*

### **IV - Etat d'avancement programme d'actions 2015** (cf note dossier)

#### **4-1 Etude Surcoûts insulaires**

Le Président reprend les différents types de surcoûts identifiés en les explicitant et en invitant les communes à transmettre à Ressources Consultants Finances en charge de l'étude, tout devis ou facture mentionnant un surcoût et qui serviront d'éléments de comparaison avec les mêmes charges supportées par des communes continentales. Cependant, dans un contexte de réforme de la DGF et de la péréquation, RCF s'interroge sur la pertinence d'une demande de dotation spécifique pour les îles plutôt que sur la prise en compte de critères liés à l'insularité, sur la base desquels des avancées ont été obtenues les années précédentes.

D. PALLUEL donne l'exemple du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales) que la Commune d'Ouessant ne percevra plus compte tenu du relèvement du seuil du potentiel fiscal. Par ailleurs, la Dotation Parc Marin étant maintenant intégrée à la DGF, elle n'est plus mobilisable dans le cadre de la création d'un nouveau parc.

Alain BURNET attire l'attention sur la circulaire DA n° 14-005 du 19 février 2014 concernant la taxe sur les passagers maritimes **embarqués** à destination d'espaces naturels protégés (taxe dite « Barnier »). Une interrogation est posée sur les déclarations faites par les Compagnies, y compris celles qui n'assurent que des tours d'îles ou des visites de patrimoine maritime (ex. Fort Boyard au large de l'île d'Aix) constituant des espaces naturels protégés, déclenchant en principe le prélèvement de la quote-part de la « taxe Barnier ».

✓ *Avant d'engager d'éventuelles démarches auprès des Douanes, « Ressources Consultants Finances » sera consulté sur cette circulaire d'application.*

#### 4-2 Soutien à l'activité entrepreneuriale et ID'ILES 2

. La bourse Ciffre obtenue va permettre de mettre en œuvre un partenariat avec TEBEO et TEBESUD, sur la base d'une émission par mois, pendant 3 ans, sur la thématique de l'entrepreneuriat. Ce travail sera fait par l'UBO en lien avec l'AIP.

. Après les îles finistériennes, le programme de sensibilisation des collégiens à l'entrepreneuriat devrait se poursuivre dans les écoles et collèges des îles morbihannaises et à l'île d'Yeu, grâce au financement du Fonds de dotation « Perspectives ».

. Saïd BOUKOBAË présente ensuite son stage dont l'objectif est de réfléchir à une labellisation des produits insulaires et à la création d'une structure coopérative pour leur commercialisation. Il a déjà rencontré plusieurs entrepreneurs à ce sujet et les résultats de l'étude seront exposés le 17 septembre prochain, à Hoëdic. Elus, partenaires et entrepreneurs y seront invités.

#### 4.3 Déchets / Energie (Territoires zéro déchets, TEPCV – transition énergétique)

Emilie GAUTER fait le point sur les trois appels à projets:

1°) « **Territoires zéro déchets** » pour lequel 4 îles (Ouessant, Bréhat, Sein, Belle-île) ont été retenues avec la mention « en devenir ». Il s'agit de concevoir un projet d'animation territoriale sur les déchets ménagers en lien avec l'ADEME et sur les déchets professionnels en lien avec la CRMA et les CCI et au travers de conventions de partenariat avec les intercommunalités, y compris la Communauté de Communes de Belle-Ile qui a déjà un programme local de prévention déchets signé pour 6 ans.

2°) « **Territoires à énergie positive pour la croissance verte** » : Là aussi, les deux projets pour les îles finistériennes et les îles morbihannaises ont été retenus dans le cadre de « Territoires à énergie positive en devenir » mais les directives de la DREAL sur l'accompagnement restent à venir. Les actions concerneront les économies d'énergie, la mise en place de projets de production d'énergie à partir de sources renouvelables, la gestion de l'eau et préservation des espaces naturels insulaires.

3°) Une candidature de « **Boucle Énergétique Locale** » pour Ouessant, Molène, Sein (îles non interconnectées) sera déposée fin juin auprès de la Région Bretagne. Ce projet vise à accompagner les habitants dans la mise en place des énergies renouvelables et la pose des compteurs intelligents « linky ». Les nouvelles productions en cours d'installation (hydrolien à Ouessant) ou à venir (photovoltaïque, éolien) entraînent des adaptations nécessaires au respect de l'équilibre production/consommation et auront vocation à être reproduites sur d'autres territoires insulaires.

Pour information, D. BREDIN précise qu'un kilowattheure produit sur le continent représente l'émission de 86 grammes de CO<sub>2</sub> contre 777 grammes pour les îles non interconnectées.

Par ailleurs, un cabinet d'études spécialisé dans l'économie circulaire a également sollicité l'AIP dans le cadre d'un appel à projets de l'ADEME ~~sur les déchets verts~~ auquel il souhaite répondre. La démarche, expérimentale, concernerait dans un premier temps Ouessant et l'île aux Moines et serait axé plus spécifiquement sur les déchets verts.

Des actions particulières concernant la gestion des déchets verts sont d'ores et déjà à l'étude sur Belle-Ile et les Maires présents de l'île évoquent les difficultés de rentabilisation des équipements.

#### 4.4 Tourisme / communication

Au niveau des îles bretonnes, la création d'un « univers des îles », par la Région et le CRT, en complément des autres destinations continentales auxquelles les îles sont déjà intégrées, va permettre de mieux les identifier dans le message touristique. Il va débiter par une phase pré-opérationnelle avec un diagnostic sur la perception des visiteurs débarquant sur une île et les améliorations à y apporter.

✓ *Des financements sont à trouver pour une démarche similaire sur Yeu et Aix.*

Un espace dédié aux îles lors de la manifestation de Brest 2016, du 13 au 19 juillet, devrait être l'occasion de lancer officiellement cet « univers des îles ».

Enfin, la réflexion sur la refonte du site internet se poursuit avec une mutualisation de celui d'ID'ILES.

#### **4.5 Projets européens (Interreg, ESIN, Smilegov...)**

La prochaine AG d'ESIN en Grèce (Kastelorizo), du 22 au 25 septembre, devrait permettre de finaliser un dossier Interreg du soutien à l'entrepreneuriat avec les partenaires européens.

## **V - Fonctionnement de l'Association**

### **5.1 Réorganisation des services (cf note dossier)**

Le Président précise que Manuela KERINO n'a pas souhaité reprendre ses fonctions de coordinatrice-chargée de mission tourisme sous la direction de Denis Bredin. De ce fait, le Bureau a validé sa demande de rupture conventionnelle en avril dernier et son départ effectif de l'association au 27/05/2015. D. PALLUEL liste les tâches liées aux fonctions des 3 salariés permanents (D. BREDIN, A. HOUZE, E. GAUTER) telles qu'elles sont déclinées dans la note figurant au dossier et il propose de poursuivre le développement des actions tout en maintenant, pour l'instant, cet effectif afin de ne pas hypothéquer l'avenir financier de l'Association, ce qui n'entraîne aucune objection.

### **5.2 Composition du Conseil d'Administration (cf note dossier)**

- ✓ *Suite au nouveau découpage territorial et aux élections départementales, la proposition de demander aux Présidents des Conseils départementaux de désigner le ou la conseiller(ère) représentant l'île ou les îles situées sur son territoire est retenue.*

En dehors de l'île d'Yeu, seule île-canton maintenue, les autres îles appartiennent aux cantons suivants :

- . Bréhat → canton de Paimpol (22)
- . Batz → canton de St Pol de Léon (29)
- . Ouessant et Molène → canton de St Renan (29)
- . Sein → canton de Douarnenez (29)
- . les Glénan → canton de Fouesnant (29)
- . Groix → canton de Lorient 2 (56)
- . Belle-Ile, Houat, Hoëdic → canton de Quiberon (56)
- . Arz et Moines → canton de Vannes 2 (56)
- . l'île d'Aix → canton de Chatelaillon-plage (17)

Les statuts seront adaptés en conséquence.

### **5.3 Révision statutaire technique et structurelle (cf note dossier)**

- ✓ *Avis favorable pour la révision statutaire technique en lien avec le cabinet comptable Auditéco et la réflexion sur l'évolution structurelle (statut juridique).*

## **VI- Questions diverses**

### **6.1 Demandes du CPIE de Belle-Ile en mer (cf note dossier)**

- ✓ *Avis défavorable à la sollicitation financière concernant le recensement des actions en termes d'animation nature sur les îles du Ponant, ce type de projet n'étant pas éligible dans le cadre du Contrat de partenariat Etat-Région et d'autres structures existant par ailleurs sur les îles.*



- ✓ *Avis favorable pour un soutien moral sur le projet de centre de ressources en éco-construction dans la mesure où ce travail pourra intéresser d'autres îles. Mais le financement reste à trouver.*

#### **6.2 Proposition stand Brest 2016**

- ✓ *Avis favorable pour un stand des îles lors des fêtes maritimes de Brest 2016. Les OTSI de toutes les îles seront associés à la préparation et à la tenue de ce stand. (cf § 4.4)*

#### **6.3 Cinéma des Cailloux**(cf courrier dans dossier)

- ✓ *Les administrateurs prennent acte de la re-définition du projet : proposition d'équipement de chaque île en vidéo-projecteur , en système son et en écran permettant la diffusion de films en sortie nationale de plus d'un an et ceux de moins d'1 h, avec paiement des droits de diffusion, comme cela se fait déjà à Arz, Batz et Bréhat.*
- ✓ *Concernant la création d'un emploi culturel à l'AIP, il est décidé de solliciter un RDV auprès de M. Jean-Michel LE BOULANGER, Vice-Président du Conseil Régional en charge de la culture, afin d'étudier les éventuels dispositifs de soutien dans ce domaine.*

#### **6.4 Prolongation du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Amélioration de l'habitat » pour les îles de Ouessant, Molène et Sein**

- ✓ *Avis favorable pour une prolongation de deux ans de ce programme, afin de poursuivre la dynamique engagée sur les îles et le dépôt des dossiers stoppé en 2014.*

#### **6.4 Désignation d'un nouveau représentant au sein du PNMI**

Guy CABIOCH, Maire de l'île de Batz, avait été désigné, lors du CA du 27/06/2014, comme représentant de l'AIP au sein du Comité de gestion du Parc Naturel Marin d'Iroise. Il ne souhaite plus assurer cette fonction.

- ✓ *Olivier MAILLET, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Batz, est désigné pour représenter l'AIP au sein de cette structure.*
- ✓ *Accord sur la proposition du Président de soutenir, lors du renouvellement des instances du PNMI, la candidature de M. Daniel MASSON, Maire de Molène, à une vice-présidence et à une participation au Bureau du Conseil de Gestion.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H.

XXXXXXXXXX